ARCAUX

BOIS-HIMONT, le 28 juillet 2022

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU Vendredi 10 juin 2022

Les personnes présentes sont:

- ✓ Monsieur VALOGNES Nicolas, représentant suppléant du Foyer d'hébergement et président du CVS
- ✓ Madame GRIMAULT Julie, représentante suppléante ESAT
- ✓ Madame LECOUTEUX Stéphanie, représentante titulaire du Foyer d'hébergement
- ✓ Monsieur LENENN Emile, représentant suppléant de l'Atelier de Jour
- ✓ Monsieur DEKESTER, représentant des familles
- ✓ Madame BOUTTE, représentante des familles
- ✓ Madame LEMARIE, représentante de l'Association
- ✓ Madame GORJU, représentante de l'Association
- ✓ Madame CHICOT Sylvie, représentante du personnel
- ✓ Madame LEFEVRE Sandra, Secrétaire administrative
- ✓ Monsieur DUFORT, Directeur

Les personnes absentes excusées sont :

- ✓ Madame CLABAUT Kelly, représentante titulaire de l'Atelier de Jour
- ✓ Monsieur LIMARE Thomas, représentant titulaire ESAT
- ✓ Monsieur TROHAYS Luc, représentant titulaire su SAVS
- ✓ Madame BASIRE Angélina, représentante suppléante du SAVS
- ✓ Madame AMIACH Jennifer, chargée de projets et de communication

CVS : Conseil de la Vie Sociale
ESAT : Etablissement de Service et d'Aide par le Travail
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Ce compte-rendu n'est pas validé.
Il n'est pas encore approuvé par les membres du CVS.

Les points à voir pendant ce CVS:

1. Lecture et validation du dernier compte-rendu.
2. Présentation pour avis des projets de services 2022-2026
3. Réponses aux questions des Usagers et des Familles
4. Questions diverses

1. Lecture et validation du dernier compte rendu

- Le compte rendu est présenté en version **FALC**.

FALC veut dire **F**acile **A** **L**ire et à **C**omprendre.

- Il est validé à l'**unanimité**.
  Unanimité = tout le monde est d'accord.

2. Présentation pour avis des projets de service 2022-2026

Monsieur DUFORT fait la présentation.

Pour Rappel:
Il y a un projet de service par structure,
c'est-à-dire au Foyer d'Hébergement, à l'ESAT, à l'Atelier de Jour et au SAVS.

Le projet de service est un document qui garantit les droits des usagers :

- On note des objectifs pour avoir des services de qualité ;
- On décrit l'organisation et le fonctionnement de la structure ;
- Ça sert de référence pour les équipes.

Méthode pour réécrire les projets de service :

Avant, seuls les professionnels de chaque service étaient consultés.
Ils travaillaient ensemble sur le projet du service de la structure.

Une nouvelle proposition a été présentée en réunion de bureau :

- Travailler sur 7 thèmes sur lesquelles nous ne sommes pas assez bons ;
- Avoir un groupe de travail par thème ;
- Les groupes de travail sont composés :
    - de membres du CODIR,
    - de professionnels,
    - de parents,
    - et de personnes accompagnées.

Organisation de la démarche :

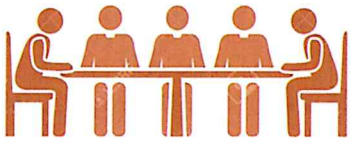

- Création d'un comité de pilotage élargi :
    - il organise la démarche,
    - il suit le travail sur les thèmes,
    - il enrichit les réflexions suite aux retours des groupes de travail.

- Création de groupes de travail :
    - 1 groupe de travail = 1 thème
    - 3 réunions pour chaque groupe de travail
        - Réunion 1 : Présentation du thème, de la démarche qui est mise en place.
        - Réunion 2 : Retours de la première réunion, identifier les points à travailler.
        - Réunion 3 : Définir ce qui doit être travaillé sur les 5 prochaines années.

Un compte rendu est réalisé après chaque réunion,
il est envoyé à tous les salariés et lu en réunion d'équipe.

La fin des groupes de travail était début mai.
Ensuite les cadres rédigent les projets de services.
Les projets de services sont relus par **Monsieur Dufort**, **Marine Daquet** et **Karine Segain.**
Les projets en version « non validé » sont communiqués :

- aux membres du CSE,
- aux représentants des familles,
- aux représentants de l'Association,
- aux membres du CVS.

Un retour au mois de juin a été fait auprès de toutes les personnes accompagnées,
par les usagers qui ont participé aux groupes de travail.
Le résumé des 3 réunions sur un document en FALC + un diaporama ont servi de support.
Ces documents ont été préparés par **Jennifer Amiach** et **Emeline GAVE**.

Les projets de service seront présentés au Conseil d'Administration le 15 juin 2022,
qui décidera de valider ces projets de service.

Les 7 thèmes sont :

La Bientraitance

1. Définition du thème :

La bientraitance est une manière d'être, d'agir et de parler.
Dans la bientraitance on fait attention à l'autre, à ses demandes, à ses besoins.
On respect ses choix et ses refus.

La bientraitance permet :

- D'améliorer la qualité de l'accompagnement ;
- De respecter les droits des personnes accueillies ;
- D'avoir des personnels formés à la bientraitance ;
- De mettre en place une organisation
  qui permet d'accompagner les personnes de façon individuelle.

➔ Avec la bientraitance la personne accueillie est l'acteur principal.

Pour les établissements comme ARCAUX,
il existe des documents qui disent comment faire,
et sur lesquels ARCAUX s'appuie.

2. Les grands points à travailler sont :

➔ Faire en sorte que chaque personne accompagnée s'exprime
et voir comment faire pour mieux prendre en compte leurs besoins.

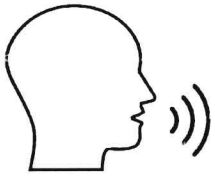

➔ S'assurer de toujours améliorer la qualité des services rendus à ARCAUX.

➔ Mieux transmettre les informations
pour toujours être dans un accompagnement bientraitant.

➔ Réfléchir à associer les personnes accompagnées, les familles
ou les personnes ressources et les professionnels.
Et expliquer quels seront les rôles de chacun.

VRS : Valorisation des Rôles Sociaux

1. Définition du thème :

= Valoriser les personnes accompagnées dans leurs différents rôles (de citoyen, de salarié, de parent…) tout au long de leur vie.

La VRS vient d'une idée :

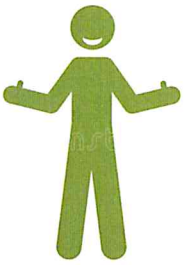

Il faut voir les personnes de façon positive,
pour leur donner plus de chance d'apprendre,
pour leur donner confiance en elles,
pour qu'elles participent à la vie de la collectivité,
et qu'elles vivent en tant que citoyen.
Tout cela permet de profiter des bonnes choses de la vie.

La VRS veut changer le regard sur le handicap,
pour que les personnes avec un handicap soient comme tout le monde :

- Des citoyens ;
- Avec le droit à la parole ;
- Et ne soient pas des invisibles.

La VRS comment ça marche ? :

- Il faut accompagner les personnes à s'exprimer, à parler ;
- Pour qu'elles soient partout dans la société ;
- Pour qu'elles soient en sécurité, se sentent mieux, plus heureuses…

Pour faire de la VRS il faut agir en :

- Valorisant les personnes ;
- Valorisant ses conditions de vie ;
- Valorisant ses rôles sociaux ;
  c'est-à-dire le fait d'être citoyen, parent, membre d'une association…

Pour mettre en place la VRS il faut travailler sur :

- L'autodétermination de la personne, c'est-à-dire faire que la personne décide par elle-même ;
- Le développement des compétences ;
- L'amélioration de l'image des personnes accompagnées ;
- Le développement du réseau social (plus s'impliquer dans la commune, les associations…) ;
- Le respect des droits de la personne accompagnée.

2. **Les grands points à travailler sont :**

➔ Faire en sorte que les professionnels connaissent la VRS.
Qu'ils sachent comment l'utiliser au quotidien,
et mettre en place des bonnes pratiques.

➔ Connaitre les pratiques de la VRS,
puis les expérimenter, c'est-à-dire les utiliser, les mettre en pratique,
et évaluer pour savoir ce qui est bien, moins bien…

Pairaidance

1. **Définition du thème :**

C'est lorsqu'une personne va aider une autre personne,
sur un même problème.
C'est un échange d'informations et de soutien.
Les personnes vont parler ensemble,
pour partager leurs expériences,
et rechercher des solutions.

Par exemple : les alcooliques anonymes.

ALCOOLIQUES ANONYMES

Ce sont des anciens alcooliques
qui vont aider des personnes qui essaient d'arrêter de boire.
Les anciens alcooliques savent déjà ce qui va être difficile, comment faire…
et vont pouvoir conseiller.

La pairaidance peut concerner tous les sujets :

- La vie quotidienne ;
- La vie personnelle et sociale ;
- Le travail ;
- Le logement ;
- Les déplacements ;
- L'accessibilité…

La pairaidance apporte d'autres réponses que celles des professionnels.

Ça facilite aussi l'expression des personnes accueillies.

2. Les grands points à travailler sont :

➔ Avoir des outils adaptés pour favoriser la pairaidance

Exemples : - Avoir un plan du site en FALC ;
- Prévoir la même visite pour tous les nouveaux qui arrivent à ARCAUX ;
- Mettre des pictos pour mieux repérer les ateliers, le self…

➔ Développer et améliorer l'aide entre les personnes

Exemples : - Améliorer l'aide lors d'événements à ARCAUX entre les usagers, les professionnels…
- Mettre en place des groupes d'aide par des actions collectives :
  - Pour apprendre à utiliser l'ordinateur, la tablette, le portable ;
  - Pour savoir comment agir en cas de problème dans la vie quotidienne ;
  - Pour organiser des sorties.
- Former à certaines certifications les nouveaux travailleurs par ceux qui connaissent.

RSE : Responsabilité Sociale d'Entreprise

1. Définition du thème :

La RSE veut dire Responsabilité Sociale des Entreprises.
Avec la RSE on recherche à avoir des actions avec un effet positif sur la société.

Avec la RSE on travaille sur 3 grands sujets :

- Le social : meilleur accompagnement des usagers et des professionnels ;
- L'environnement : préserver l'environnement ;
- L'économie: faire des économies sur les consommations d'énergies.

Le social c'est par exemples :

- Améliorer les conditions de vie ;
- Améliorer les conditions de travail ;
- Développer le bien-être, la motivation ;
- Favoriser le dialogue, les échanges entre collègues…

Cela concerne toutes les personnes d'ARCAUX :
Les professionnels et les personnes accompagnées.

L'environnement :

Actuellement il faut protéger l'environnement
pour éviter le réchauffement climatique.
Pour cela tout le monde doit faire attention et ARCAUX aussi.
Avec la RSE on va travailler sur différents points précis pour par exemples :

- moins polluer ;
- mieux trier les déchets ;
- moins consommer en eau ou électricité.

L'économie :

- Pour que ARCAUX continue de bien fonctionner il faut bien gérer l'argent.
- Il faut aussi avoir de bonnes relations avec les clients, les fournisseurs, les entreprises avec qui on travaille.

2. Les grands points à travailler sont :

➔ Appliquer la RSE à ARCAUX.

➔ Définir la politique RSE à ARCAUX :
C'est-à-dire voir quels sont les points les plus importants à travailler
Sur les 3 thèmes : le social, l'environnement et l'économie.

➔ Avoir des professionnels référents qui vont communiquer sur ce sujet et entrainer l'ensemble des structures d'ARCAUX à la RSE.

➔ Créer un plan d'action.
Le plan d'action permet d'organiser ce qui va être fait,
comment on va le faire,
quand et qui va le faire.

Aller vers le milieu ordinaire par le travail

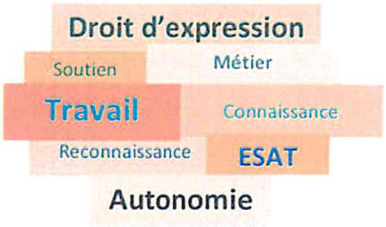

1. Définition du thème :

- Les ESAT sont des structures médico-sociales,
où on travaille dans un milieu protégé ;
- On sait que les ESAT sont importants en France
pour les personnes en situation de handicap ;
- Mais la mission des ESAT doit évoluer,
pour être plus professionnelle.

Pour cela il faut :

- Toujours rappeler que les ESAT sont utiles et importants,
car ils permettent l'inclusion des personnes avec un fort handicap ;
- Que tout le monde a le droit de travailler en milieu ordinaire
et que l'on doit être accompagné ;
- Pouvoir revenir à l'ESAT si le travail en milieu ordinaire ne se passe pas bien ;
- Avoir un accompagnement dans le temps,
Sur toutes les étapes,
Pour les travailleurs qui veulent travailler en milieu ordinaire.

Ce qui a déjà changé :

- Le mot ESAT :
  - Avant c'était : Etablissement et Service **d'Aide** par le Travail ;
  - Maintenance c'est : Etablissement et Service **d'Accompagnement** par le Travail

  On insiste sur l'accompagnement maintenant.
- Le parcours professionnel peut plus facilement changer.
On peut aller librement de l'ESAT, en entreprise adapté ou vers le milieu ordinaire ;

- Ces changements sont sécurisés.
  Ça veut dire qu'on peut faire des allers-retours entre l'ESAT ou le milieu ordinaire et pas besoin d'avoir à chaque fois une notification MDPH.

En résumé :

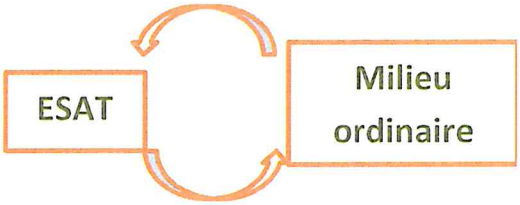

- On peut découvrir le travail en milieu ordinaire, même sur une courte période, et retrouver notre place à l'ESAT ensuite ;
- On peut aller vers le milieu ordinaire petit à petit, en travaillant la moitie du temps à l'ESAT et l'autre moitié en entreprise ordinaire.

2. **Les grands points à travailler sont :**

➔ Aider au passage de l'ESAT vers le milieu ordinaire,
En développant un réseau de partenaires.
Les partenaires sont des personnes, des entreprises, des associations qui peuvent nous aider.

➔ Faire en sorte que les travailleurs décident par eux-mêmes d'aller vers le milieu ordinaire.

➔ Adapter les activités de l'ESAT
pour proposer un maximum de postes différents,
Et développer l'autonomie.

Aller vers le milieu ordinaire par l'Habitat inclusif

1. **Définition du thème :**

L'habitat inclusif qu'est-ce que c'est ? :

- C'est une nouvelle solution de logement ;
- C'est entre vivre à domicile en milieu ordinaire et vivre en établissement ;
- On a un logement à nous mais on partage avec les autres résidents les espaces communs.

Qui peut aller en habitat inclusif ? :

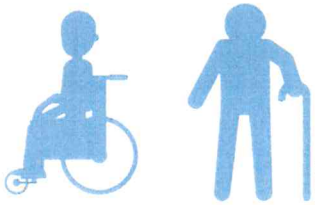

- Les personnes âgées ;
- Les personnes en situation de handicap ;

- Il ne faut pas de notification MDPH pour y aller.

Les points forts de l'habitat inclusif :

- On vit dans son logement,
  et on partage des moments collectifs avec les autres habitants ;
- L'environnement est adapté et sécurisé ;
- Les habitants peuvent compter sur un animateur social ;
- L'animateur social est un professionnel différent d'un éducateur,
  Il va juste s'assurer que tout le monde vit bien ensemble
  et peut aider les habitants si besoin.
- Evite l'isolement ;
- Permet de participer en tant que citoyen ;
- Les logements doivent être situés en centre ville, proches des commerces,
  des transports, des médecins…

2. **Les grands points à travailler sont :**

➔ Permettre aux personnes d'avoir accès à l'habitat inclusif,
en proposant un accompagnement adapté.

➔ Proposer ce service aux personnes accompagnées,
pour permettre d'avoir une place dans la ville.

➔ Permettre des évolutions de parcours pour s'adapter aux besoins des personnes.

Vie affective, sexuelle et parentalité

1. **Définition du thème :**

La vie affective : c'est une relation de couple ou amicale,
en étant proche de la personne,
et en faisant attention à elle.
Ce qui crée des émotions.

La vie sexuelle : C'est intime, c'est-à-dire très personnel.
Il existe différents mode d'expression de la sexualité

Exemples : hétérosexuel (un homme avec une femme)
Ou homosexuel (2 personnes du même sexe)

Il existe plusieurs sexualités, en fonction de chacun,
Mais il faut toujours avoir le consentement des personnes.

Le consentement : c'est quand on est d'accord, que l'on dit oui.

La parentalité : c'est lorsque 2 personnes deviennent parents, ont des responsabilités, des droits et des devoirs.

Les objectifs sont :

- De permettre à tous d'avoir une vie affective, sexuelle et parentale ;
- De mettre les moyens nécessaires pour que ça se fasse du mieux possible.

2. Les grands points à travailler sont :

➔ Permettre aux personnes de s'exprimer sur le thème de la vie affective, sexuelle et de la parentalité,
Et tenir compte des besoins.

➔ Faire que tous les professionnels aient les connaissances pour répondre aux besoins des personnes.

➔ Rendre l'information accessible à toutes les personnes accueillies.

3. Réponses aux questions des Usagers et des Familles

Les questions sont données au début de la réunion du CVS.

➔ Monsieur Dufort explique qu'il ne peut pas y répondre tout de suite,
et rappelle qu'elles doivent être données le lundi matin avant la réunion
pour qu'il ait le temps de trouver les réponses avec les autres cadres du CODIR.

il en parlera dès lundi en CODIR avec Marine DAQUET et Christophe EUDELINE.
Les réponses sont apportées après.

Question de l'atelier de jour :

1. Lumière et éclairage le soir sur le chemin du self ? :

Une vérification sera faite avant l'hiver,
pour s'assurer que l'éclairage fonctionne,
quand les résidents vont au self les samedis et dimanches soirs.
Un lampadaire a été récemment abimé par un camion,
il sera remplacé dès que nous aurons l'accord de l'assurance.

2. Quand seront rebouchés les trous sur le parking de l'horloge ? :

Les personnes qui repèrent un trou doivent le dire aux éducateurs,
qui appliqueront la procédure dédiée.
Après vérification, aucun trou n'a été signalé par les professionnels.

3. Va-t-on avoir du mobilier neuf pour le salon détente ? :

Ces investissements sont prévus au CPOM.
Ça se fera si on obtient l'argent.

4. Peut-on avoir des ordinateurs neufs et une imprimante ? :

Ces investissements sont prévus au CPOM.
Ça se fera si on obtient l'argent.

5. Peut-on avoir une salle informatique avec 5 postes ? :

C'est ce qui est prévu,
Ça se fera si on obtient l'argent.

6. Une entreprise peut-elle intervenir pour la connexion et le nettoyage des ordinateurs ? :

Pour que la connexion soit meilleure,
il faut attendre l'installation de la fibre.
La fibre est prévue pour 2023.

Pour le nettoyage : Les ordinateurs sont trop vieux, le nettoyage ne changera rien.
En 2023 il est prévu d'acheter des ordinateurs,
si on a l'argent.

7. Un véhicule supplémentaire peut-il être acheté car beaucoup de sorties sont organisées ? Est-il possible d'avoir un personnel supplémentaire ? :

Il n'est pas prévu d'acheter de véhicule supplémentaire, ni d'embaucher un professionnel en plus.
Si on compare avec les autres Ateliers de Jour, le taux d'encadrement est un des plus forts.

➔ Le taux d'encadrement est le nombre de résidents accompagnés pour un professionnel.

8. Quand sera réparée la vitre de la véranda ? :

Les dégâts ont été déclarés à l'assurance.
Quand l'assurance dira oui, les travaux seront faits.

9. Est-ce qu'on peut avoir un baby-foot ? :

Non, ce n'est pas prévu.

Penser aux questions des usagers :

➔ Faire un « rappel » un mois avant la date de réunion du CVS

4. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Prochaine réunion le ~~vendredi 30 septembre~~ 2022 à 14h00,

La réunion est reportée le **vendredi 7 octobre 2022 à 14h**

Le président,
N. Valognes